

REGION BRETAGNE

Délibération N°17\_DIRAM\_03

CONSEIL REGIONAL

23 juin 2017

DELIBERATION

### Plan régional santé environnement 3 (2017-2021)

Le Conseil régional convoqué par son Président le 30 mai 2017, s'est réuni le vendredi 23 juin 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h25), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 9h30, puis à partir de 14h30), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 15h45), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Annie GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 13h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 18h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 14h40), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h30 et jusqu'à 17h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 14h20), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 14h20), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (de 8h30 à 9h30 puis à partir de 14h20), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (départ 17h20), Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 12h35, puis à partir de 16h10), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 11h25), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h35), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (à partir de 10h05), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 14h20, puis à partir de 16h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 18h45), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (Pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 16h25), Monsieur André CROCQ (Pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD, de 9h30 à 14h30), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 15h45), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir à Monsieur Marc COATANEA); Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 14h20), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO, de 8h30 à 9h30 puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h35), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 16h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX PEDRONO à partir de 14h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h30 à 14h20), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 14h20), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT BOURIOT à partir de 17h20), Monsieur Bertrand PLOUVIER ( pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 12h35 à 16h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir à Monsieur Philippe HERCOUET à partir 11h25), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à 18h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 8h30 à 10h05), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL jusqu'à 14h20 puis à Madame Claudia ROUAUX à partir de 14h20), Monsieur Sébastien SEMERIL (Pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD de 14h20 à 16h40), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENELLE à partir de 18h45)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 12 juin 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et de la Commission Développement durable, réunies le 15 juin 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

### DECIDE

(à l'unanimité)

- **d'APPROUVER** le Plan régional santé environnement 3 (2017-2021) et **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer.

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

## Plan régional santé environnement 3 (2017 - 2021)

De la pollution atmosphérique, à l'alimentation et au cadre de vie, l'environnement est un facteur déterminant de notre santé. S'il est parfois difficile de quantifier la part qui lui est spécifiquement attribuable dans l'apparition de certaines pathologies, cette interdépendance est aujourd'hui bien étayée au niveau scientifique et fait l'objet d'une prise de conscience croissante de la population.

Les Breton.ne.s sont particulièrement sensibles à ces problématiques et sont plus d'un tiers à penser courir, au cours de leur vie, un risque plutôt élevé d'être affecté.e.s par un cancer, du fait de leur environnement. Cette sensibilité s'inscrit dans une région marquée par des problématiques environnementales spécifiques, telles que l'exposition au radon ou la vulnérabilité des ressources en eau, mais aussi par des inégalités sociales et territoriales de santé.

Face à l'importance des enjeux, les partenaires institutionnels bretons sont mobilisés depuis plus d'une décennie dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), qui constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement depuis la loi de santé publique du 9 août 2004. Le PRSE, qui ne dispose pas d'une dimension prescriptive à l'inverse du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, n'en constitue pas moins une feuille de route partagée pour la promotion d'un environnement favorable à la santé, un environnement considéré au sens large, dans lequel nous évoluons au quotidien et avec lequel nous interagissons, de manière individuelle et collective. La dimension partenariale est particulièrement marquée en Bretagne, où l'élaboration du Plan fait l'objet d'une très large concertation.

Le PRSE revêt une importance stratégique pour le Conseil régional de Bretagne au vu des liens multiples entre ses objectifs et les compétences et interventions de la Région en matière de qualité de l'air, d'amélioration des conditions de travail ou d'aménagement durable du territoire. C'est pourquoi la Région s'est particulièrement impliquée dans la construction, le pilotage et la mise en œuvre du deuxième PRSE 2011-2015 et dans l'élaboration du projet de PRSE 3 joint en annexe du présent rapport.

Si ce troisième PRSE s'inscrit dans le cadre du Plan national santé environnement, il est avant tout le fruit d'une co-construction avec les acteurs bretons et se situe dans le prolongement de la dynamique partenariale mise en place en Bretagne. Ainsi, ses 8 objectifs et 24 actions cadres répondent aux enjeux repérés en Bretagne et mobiliseront, pour certains, les politiques mises en œuvre par le Conseil régional.

# 1. Santé environnement : des enjeux forts pour la Bretagne

## 1.1 Des vulnérabilités environnementales spécifiques

A l'instar du précédent Plan régional santé environnement, le PRSE 3 s'appuie sur un état des lieux actualisé des principales données relatives aux expositions environnementales et à leurs conséquences sur la santé à l'échelle régionale et infra-régionale lorsque cela était possible. Réalisé en 2015 par l'Observatoire régional de santé (ORS), ce nouvel état des lieux rend compte de la diversité des déterminants environnementaux de la santé, mais aussi des spécificités régionales et locales, qui ont permis d'identifier les enjeux prioritaires en Bretagne.

En premier lieu, la Bretagne se caractérise par une répartition très inégale des vulnérabilités environnementales sur son territoire. En effet, si elle bénéficie aujourd'hui d'une croissance démographique dynamique et supérieure à la croissance démographique en France métropolitaine, elle connaît également un vieillissement plus important et une répartition hétérogène de sa population selon les territoires. Or, la vulnérabilité aux polluants environnementaux varie selon les catégories de population. Elle est ainsi plus prégnante chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, plus fragiles physiologiquement, ainsi que chez certaines professions plus exposées aux risques et pour les populations en situation de précarité qui ne disposent pas des mêmes moyens d'information et de protection.

Par ailleurs, l'état des lieux réalisé par l'ORS recense les diverses activités susceptibles de générer des pressions sur l'environnement, notamment via l'artificialisation des sols ou par des émissions polluantes spécifiques. Parmi les activités les plus concernées par les conséquences possibles des impacts sanitaires sur la santé, on peut citer par exemple l'urbanisation, le tourisme, les transports, certains types de production agricole ou encore certaines industries. En Bretagne, ces pressions sont concentrées essentiellement sur les principales agglomérations, en lien avec l'étalement urbain. En zones côtières, le développement de l'urbanisation se conjugue avec celui du tourisme. Les pressions sont également fortes dans les zones où le poids de l'agriculture et des industries agro-alimentaires est important.

Les vulnérabilités régionales sont aussi observées au regard des principaux milieux de vie. Les eaux bretonnes sont particulièrement concernées. La Bretagne est majoritairement alimentée en eau potable par des ressources en eaux superficielles, plus sensibles aux pollutions que les eaux souterraines. Les eaux de baignade en mer sont de bonne qualité, mais un nombre important de sites de pêche à pied sont dégradés et la prolifération des algues vertes reste à surveiller. La Bretagne a su se mobiliser pour diminuer ces pollutions et leur impact sanitaire mais il ne faut pas relâcher l'effort.

Enfin, le sous-sol granitique breton conduit à des émissions de radon et à une radioactivité des eaux plus importante que la moyenne nationale.

Ces constats relatifs aux vulnérabilités de la Bretagne face aux pollutions environnementales doivent néanmoins être nuancés par plusieurs atouts. En effet, notre région est moins exposée aux polluants présents dans l'air extérieur, dont la dispersion est favorisée par les vents dominants. De plus, si les eaux de surface sont plus vulnérables à l'infiltration des polluants terrestres, elles sont en contrepartie plus réactives aux mesures visant à améliorer leur qualité, en comparaison des nappes souterraines.

## 1.2 Les principaux effets de l'environnement sur la santé des Breton.ne.s

Au regard des déterminants environnementaux, l'état des lieux réalisé par l'Observatoire régional de santé rend compte des effets sur la santé, en retenant les principales pathologies pour lesquelles l'environnement est reconnu comme jouant un rôle.

Il faut toutefois rappeler au préalable que faire le lien entre l'exposition au risque et la survenue des maladies reste un exercice difficile. En effet, si les agents environnementaux présentent une toxicité avérée, les seuils de toxicité sont difficiles à caractériser, la part attribuable aux facteurs environnementaux est difficilement quantifiable et les natures et voies d'exposition sont multiples. Parallèlement, les conséquences sur la santé, peuvent se manifester tardivement et varient selon les individus.

Parmi les pathologies identifiées comment étant liées à l'environnement, certaines présentent des en Bretagne :

- Une surmortalité par cancer chez les hommes ;
- Une surmortalité par maladies de l'appareil respiratoire (notamment chez les femmes) et de l'appareil circulatoire, avec des disparités fortes entre les territoires ;
- Une situation défavorable par rapport à la moyenne française pour certains des pays bretons, sur une sélection d'indicateurs de santé : pays du Centre-Ouest Bretagne et de Brest, et dans une moindre mesure pays du Centre Bretagne, Fougères, Lorient, Ploërmel – Cœur de Bretagne et Pontivy.

En complémentarité avec ces constats épidémiologiques, les Breton.ne.s perçoivent de plus en plus les risques de l'environnement pour leur santé. Ainsi, la seconde édition du baromètre santé environnement<sup>1</sup> montre que les Breton.ne.s se déclarent très majoritairement sensibles (7 sur 10) à l'environnement. Pour autant, la façon dont ils perçoivent leur propre niveau d'information varie selon les thématiques, avec des lacunes ressenties sur le radon et, dans une moindre mesure, sur la pollution des sols et de l'air intérieur.

## 2. Une feuille de route fédératrice pour agir en Bretagne

### 2.1 Le PRSE 3 : une feuille de route co-construite

Dès 2008 et l'élaboration du deuxième PRSE, la Bretagne s'est démarquée des autres régions françaises en mettant en œuvre une méthode originale :

- L'élaboration du PRSE a fait l'objet d'une très large concertation associant les institutions, les acteurs des territoires et la société civile ; parti pris qui permet d'adapter le cadre national posé par le PNSE par une réelle prise en compte des dynamiques et des enjeux régionaux.
- La décision du Conseil régional d'accepter la proposition du Préfet de région de copiloter l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE 2, aux côtés de l'Agence régionale de santé, a permis d'expérimenter une nouvelle forme de gouvernance désormais préconisée au niveau national.
- L'approche bretonne promeut, au-delà de l'approche par risque particulièrement anxiogène, l'impact positif de l'environnement sur la santé.

Cette méthode a été poursuivie pour l'élaboration du PRSE 3, qui a associé les différentes parties prenantes (partenaires institutionnels, collectivités territoriales, professionnel.le.s de la santé et de l'environnement, partenaires économiques et sociaux, associations, usager.e.s...) lors de deux rencontres régionales en mars et juin 2016, réunissant 150 participant.e.s. Dans le cadre de quatre ateliers reprenant les principales circonstances de vie des Breton.ne.s<sup>2</sup>, ces rencontres ont permis d'identifier les enjeux régionaux et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Il faut également noter que, outre l'état des lieux produit par l'Observatoire régional de santé, la construction de ce troisième plan s'est par ailleurs appuyée sur une évaluation du PRSE 2.

### 2.2 Le PRSE 3 : 8 objectifs et 24 actions cadre pour agir en Bretagne

Le troisième Plan régional santé environnement a été construit autour de deux ambitions principales : **réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé** et **améliorer la visibilité et la territorialisation des actions**. Il se décline selon 8 objectifs, dont 3 transversaux et 5

1. Enquête déclarative mise en œuvre par l'Observatoire régional de santé auprès d'un échantillon représentatif de 1 400 breton.ne.s, en mars et avril 2014 afin d'appréhender leurs connaissances, attitudes et comportements face aux risques sanitaires liés à l'environnement.
2. Les thèmes des 4 ateliers étaient les suivants : « Habiter-Accueillir » ; « Produire-Travailler » ; « Consommer » ; « Bouger-Se détendre ».

thématiques, qui placent les territoires et les Breton.ne.s au cœur de l'action et affichent les thèmes que sont l'air et l'eau, ainsi que les défis émergents à prendre en compte dans les prochains années.

- Objectif 1 : Observer, améliorer les connaissances, s'appropriier les données, pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires bretons
- Objectif 2 : Agir pour une meilleure prise en compte des enjeux Santé-Environnement dans les politiques territoriales
- Objectif 3 : Agir pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Breton.ne.s
- Objectif 4 : Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé
- Objectif 5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur
- Objectif 6 : Agir pour une meilleure qualité de l'eau (eau d'alimentation de la ressource au robinet, eau de loisirs)
- Objectif 7 : Agir pour des modes de vie et des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et favorables à la santé
- Objectif 8 : Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux

24 actions-cadres viennent décliner ces objectifs, chacune illustrée de possibilités de mise en œuvre issues des 80 propositions formulées par les participant.e.s à la concertation. Le document n'a toutefois pas vocation à être exhaustif et pourra évoluer, pendant toute sa durée, par l'intégration de nouvelles propositions de mise en œuvre. A noter cependant que les actions régaliennes et celles relevant du niveau national ont été écartées pour donner priorité aux pistes de mise en œuvre adaptées au contexte breton.

Après un PRSE 2 tourné vers la sensibilisation des acteurs aux enjeux de santé environnementale, ce troisième plan donne la priorité à l'action, avec la volonté d'être efficace et lisible. Les actions seront développées à l'échelle des territoires, en tenant compte des spécificités locales et en veillant à leur articulation avec les différentes politiques sectorielles.

### **3. L'engagement de la Région en faveur du PRSE 3**

#### **3.1 La Région engagée pour préserver l'environnement et améliorer la santé des Breton.ne.s**

Soucieuse de favoriser la qualité de vie des Breton.ne.s, la Région a engagé une intervention volontariste dans le domaine de la santé publique dès 2005, en dehors de toute compétence directe.

Dans le cadre du nouveau mandat, la Région poursuit ses engagements tout en revisitant ses modalités d'intervention en matière de santé, à l'appui d'un diagnostic actualisé, afin de prendre en compte les évolutions et de mieux répondre aux besoins de santé des Breton.ne.s. Ces modalités feront l'objet d'un rapport spécifique présenté en session d'ici la fin de l'année 2017.

Dans cet esprit, la Région s'est mobilisée aux côtés de l'État et de l'Agence régionale de santé pour élaborer et piloter les PRSE 2 et 3. elle a aussi développé des actions spécifiques de sensibilisation des jeunes délégué.e.s lycéen.ne.s à la nécessité de promouvoir un environnement favorable à la santé.

#### **3.2 La mobilisation des politiques régionales comme moteur de l'action en faveur du PRSE 3**

Les points de convergence entre les objectifs du PRSE 3 et les politiques et interventions de la Région Bretagne sont nombreux : réduction des inégalités territoriales, prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau... La mobilisation de la Région Bretagne dans la mise en œuvre de ce Plan doit être à la hauteur de ces enjeux et servir d'exemple vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires.

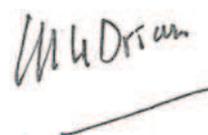
Il s'agit, de façon transversale, de favoriser la prise en compte des enjeux de santé et d'environnement dans l'ensemble des politiques du Conseil régional pour maximiser leurs effets positifs sur la santé et réduire leurs effets négatifs le cas échéant. En concordance avec la philosophie générale du PRSE 3, la Région sera particulièrement attentive aux impacts de ses politiques sur les territoires et les populations les plus fragiles.

Par ailleurs, la Région est particulièrement attendue, de par ses compétences, sur certains axes participera activement à leur coordination ou à leur mise en œuvre :

- La Région contribuera à l'amélioration des connaissances sur les impacts de l'environnement sur la santé en Bretagne (objectif 1) en mobilisant les différents observatoires qu'elle soutient comme l'Observatoire régional de santé, l'Observatoire de l'eau ou l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre. Elle associera étroitement à ces travaux le Groupement d'intérêt public Bretagne Environnement.
- La Région incitera les collectivités territoriales à décliner les objectifs du PRSE 3 dans les politiques locales (objectif 2), dans le cadre de ses politiques partenariales et de ses missions de cheffe de file (aménagement, qualité de l'air...). En lien avec l'Agence régionale de santé, elle poursuivra la mobilisation du réseau des animatrices territoriales de santé pour contribuer à la promotion d'un environnement favorable à la santé à l'échelle des territoires concernés.
- La Région s'appuiera sur les démarches de concertation et de planification en cours, telles que celles de la COP régionale et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour diffuser les enjeux de santé environnementale auprès de l'ensemble des acteurs bretons (objectif 3).
- Elle sera particulièrement attentive à ce que les opérations d'aménagement contribuent à promouvoir un cadre de vie favorable à la santé (objectif 4). Ainsi, la Région a dès 2014, intégré les enjeux de santé dans la grille d'analyse qualitative appliquée pour les projets soutenus au titre de la politique territoriale. Elle s'engagera également à promouvoir un urbanisme favorable à la santé dans le cadre des démarches et des programmes qu'elle soutient, en lien avec le Plan bâtiment durable.
- Directement compétente en matière de qualité de l'air (objectif 5), la Région se mobilisera pour développer les connaissances sur les expositions en environnement intérieur, en lien notamment avec le développement de l'usage des éco-matériaux. Des formations sur la qualité des matériaux et leur impact sur l'air intérieur seront proposées aux conseiller.e.s en énergie partagé.e.s. L'information sur les émissions de particules fines par le chauffage bois et l'incitation au passage à des foyers fermés, des équipements labellisés Flamme verte, seront développées.
- S'agissant de la politique de l'eau en Bretagne, la Région coordonnera, en lien avec les services de l'État, la mise en œuvre de cet axe majeur du PRSE 3 (objectif 6) et veillera à son articulation avec le Plan breton pour l'eau, et à l'impact des politiques régionales sur la qualité de l'eau (aménagement, tourisme, agriculture...).
- La Région contribuera à la promotion de modes de vie et de pratiques professionnelles respectueux de la santé (objectif 7) à différents niveaux. En interne, elle développe d'ores et déjà une politique d'achat économiquement responsable privilégiant les labels et l'économie circulaire. Elle est également mobilisée pour une alimentation plus saine au travers de sa participation à la mise en œuvre du programme Breizh ALIM' ainsi que de l'introduction de produits biologiques issus de circuits courts dans la restauration collective des lycées publics. La politique des transports converge aussi avec les enjeux du PRSE en facilitant le report de l'usage de la voiture individuelle vers d'autres modes de transport tels que le transport collectif, les mobilités douces ou le covoiturage.
- La Région participera à la vigilance collective concernant l'émergence de nouveaux risques environnementaux (objectif 8). Elle sera particulièrement investie dans la prise en compte des effets du changement climatique sur la santé, notamment via l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans climat air énergie territoire (PCAET).

**Je vous propose d'approuver le Plan régional santé environnement 3 et de m'autoriser à le signer.**

Le Président



Jean Yves LE DRIAN